

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 décembre 2022

**Le 20 décembre 2022, à 20 heures,
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance
publique sous la présidence de Monsieur Louis BONNET, maire.**

Madame Christine JACQUES a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO,
Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère
JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Véronique BERGER, M.
Vincent FLEGON, Mme Angéline LEROUX, M. Auguste DURAND, M.
Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme
Amandine APPLANAT, M. Julien BREMOND, Mme Eve GALLAS, M. Bruno
GANDON, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, M. Jean-François
CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria
DUFOUR.

Avaient donné procuration : Mme Véronique BERGER à Mme Joséphine
AUDRIN (à partir du point 12 de l'ordre du jour) ; , Mme Marie-Hélène
MOREL à M. Georges MICHEL, Mme Cécile DEMENKOFF à M. Louis
BONNET, Mme Elodie BOFFELLI à M. René CECCHETTO, Mme Aurélia
PISANI à Mme Eve GALLAS.

Absents : Aucun

Date de convocation : 14/12/2022 **Date d'affichage :** 14/12/2022

En exercice : 29 **Présents ou représentés :** 29 **Votants :** 29

N°2022/085

Objet : Finances - La CoVe - Fonds de concours Proximité 2020-2026

N°2022/085

Objet : Finances - La CoVe - Fonds de concours Proximité 2020-2026

Rapporteur : M. Georges MICHEL

La Cove, en application de la délibération 54-21 du 29 mars 2021, apporte son soutien financier à des projets d'investissement via l'octroi de fonds de concours de proximité, ouverts pour la durée de la mandature à 25 000 € pour chaque commune, hors Carpentras. Ce soutien est limité à 50 % et 12 500 € maximum par projet.

Il s'agit de soutenir financièrement le renouvellement de jeux pour enfants de l'école maternelle du groupe scolaire public La Condamine pour un montant de 20 590 € HT et du parc de l'Auzon pour un montant de 6 806 € HT.

D'un montant total de 27 396 € HT, cet investissement peut bénéficier du fonds de concours de proximité de la CoVe à hauteur de 12 500 €.

Il est proposé :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'attribution du fonds de concours de proximité auprès de La CoVe à hauteur de 12 500 € pour le projet susmentionné.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité
ADOpte la proposition du rapporteur.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Christine JACQUES



Le Maire

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.